

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2012

L'An deux mille douze, le 12 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2012.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE (jusqu'au point 2 inclus), C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB (jusqu'au point 8 inclus), H.GRANJON, G.MERLAND, P.GARCIA, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, C.ABONNENC, S.BROT, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIR : M.BORDE à A.CHAABI (à partir du point 3), M.GUILLERMIN à G.MERLAND, S.AUGIER-COLOMB à H.GRANJON (à partir du point 9), S.MOURZELAS à P.TRAPIER M.F.MUHIEDDINE à C.ILLY, J.GRANGEON à N.BRUNET-ROUSSIER, CH.BENOIT à J.M. BOCHATON, G.GIRARD à S.BROT, PH.MILLOT à A.SARRION, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

En ouverture de séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à respecter une minute de silence à la mémoire de Claude ICARD, ancien conseiller municipal délégué, récemment décédé.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2012 est approuvé.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Les différents comptes administratifs sont adoptés par 22 pour et 6 contre. A la demande de Suzanne BROT, l'état du personnel et de la dette seront joints au présent compte-rendu.

2) AFFECTATION DES RESULTATS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Les affectations sont adoptées par 23 voix pour et 6 contre.

3) BUDGETS PRIMITIFS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Budget Commune. Le budget présenté dans un contexte contraint, fait apparaître une hausse des charges à caractère général liée à l'augmentation du "panier du maire" et du coût de maintenance notamment. Le chapitre "Charges de personnel" augmente uniquement du fait du GVT (évolution des carrières).

Madame BROT constate que malgré la contrainte, le budget de fonctionnement augmente de 4,3%.

Equilibré à un peu plus de 12 556 000 € en fonctionnement et 6 000 000 € en investissement, le budget de la commune est adopté par 23 pour et 6 contre.

Les budgets Eau, Chênes et Opérations Economiques sont également adoptés par 23 pour et 6 contre ; le budget Centre Ville est adopté par 23 pour et 6 abstentions.

4) TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Conformément à ce qui avait été annoncé lors du DOB, il est proposé d'augmenter de 2 % les taux communaux.

Madame BROT conteste cette proposition, arguant du fait qu'il suffirait de dépenser moins.

Les taux 2012 sont adoptés par 23 pour et 6 contre :

	<u>Taux 2012</u>
T.H.	11.12
TFB	16.76
TFNB	52.19

5) PRIX DE L'EAU (rapporteur G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 pour et 6 contre, le Conseil Municipal fixe le prix de l'eau nécessaire à l'équilibre du budget comme suit :

Eau :	1.20 €
Redevance pollution :	<u>0.22 €</u>
	1.42 €
T.V.A. (5.5 %)	<u>0.08 €</u>
Prix de l'eau T.T.C.	1.50 €

6) SUBVENTIONS.

6.1 - De fonctionnement, à l'école intercommunale de musique (rapporteurs : M. BORDE, P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 23 465 € à l'école intercommunale de musique. Cette subvention tient compte de la participation pour les QF (11 974 €) et de la déduction de la mise à disposition des heures CMR (10 608 €).

6.2 – Au COS (rapporteur G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'équilibre au COS de 5 500 €.

6.3 – Exceptionnelles.

Sports et Loisir (rapporteur : C. CAMPAGNE). Il est accordé à l'unanimité, une subvention de 1 000 € dans le cadre de l'organisation d'un gala de full contact.

Atout Jeune (rapporteur : A. CHAABI). Il est accordé à l'unanimité, une subvention de 100 € dans le cadre d'un voyage pédagogique en Ecosse.

7) CIPD – PARTICIPATION AU FINANCEMENT (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit sa participation au CIPD pour 2012 soit 21 873 € décomposés en 17 676 € par la Prévention Spécialisée et 4 197 € pour les projets des structures.

8) CONVENTION COMMUNE / SAUVEGARDE / CIPD (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention précisant les modalités d'intervention de la Sauvegarde (2,8 ETP de postes éducatifs et 0,20 ETP d'encadrement).

9) DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – ADHESION AU RESEAU NATIONAL ET ADOPTION DE LA CHARTE (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Il s'agit pour la commune, après la mise en place des conseils de quartier, de franchir une nouvelle étape dans le développement de la démocratie participative en rejoignant le réseau national des collectivités territoriales impliquées, par la signature de la charte. La délibération est adoptée par 23 pour et 6 abstentions.

10) PROGRAMMATION CUCS 2012 (rapporteur : A. CHAABI).

Bien que les participations de l'Etat se réduisent comme peau de chagrin (- 50 % en trois ans), le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la programmation 2012.

11) CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE JEAN MACE POUR ELECTIONS (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention.

12) CONVENTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN PRIVE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention visant à faciliter l'organisation de courses d'orientation par l'école municipale des sports.

13) VALENCE AGGLO – CESSION DE TERRAIN MORLON (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal complète sa décision du 27 juin 2011 rattachant les parcelles AY 127 et 232 p à la cession à Valence Agglo au prix forfaitaire de 490 000 €.

14) CESSION DE TERRAINS (rapporteur : R. RINALDI).

1 – Parcelle AY 257 (partie), impasse Fernand Léger. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la cession d'un délaissé de terrain au prix de 5 €/m².

2 – Parcelle AZ 135, rue Charles Doucet. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de cette parcelle au propriétaire riverain au prix de 10 €/m².

15) DENOMINATION DE VOIES (rapporteur : R. RINALDI).

Monsieur le Maire expose que, sur demande de la Poste, il convient de dénommer les voies des lotissements les Eygaldes, les Amandines, l'Abricotine, les Primevères, le Clos St Florent et les Etamines.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer les voies desservant ces lotissements, *Allée de(s) + nom du lotissement*.

16) REPRISE DE VOIRIE RUE JEAN VILAR (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reprise de la voirie rue Jean Vilar et le square adjacent.

17) REPARTITION ET UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (rapporteur : G. SAGNARD).

Pour l'année 2012, la dotation de 2 500 € sera affectée aux travaux de mise en sécurité de la rue Jean Macé par la pose de coussins berlinois. Adoptée par 28 pour et 1 contre (T. LECOMTE).

18) AVIS ANNUEL DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2011 (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de publier la liste sur le site internet de la commune.

19) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 12/05 : encaissement d'un chèque de 463.66 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 30 novembre 2011, relatif à un bris de vitres à la Maison des Associations.

N° 12/06 : encaissement d'un chèque de 668.11 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 21 septembre 2011, relatif à un bris de vitres à la halle des sports.

N° 12/07 : signature avec l'HACIENDA, d'un marché intitulé " Gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage" d'un montant mensuel de 2 800,79 € HT, renouvelable par tacite reconduction deux fois 1 an.

N° 12/08 : remboursement de la somme de 26.90 € à Monsieur PESCHERIAS, correspondant à l'achat d'une boîte aux lettres, en remplacement de celle endommagée lors du passage de la balayeuse municipale le 28 novembre 2011.

N° 12/09 : non préemption sur la propriété de Monsieur Camille BLACHE, cadastrée section AS 4, les Gaulets.

N° 12/10 : non préemption sur la propriété de la Succession Fernand VIGNON, cadastrée section AL 273, 21 rue Jean Jaurès.

N° 12/11 : non préemption sur la propriété de Madame Isabelle RICHARD, cadastrée section AM 16, résidence les Amandiers, 18 rue Verlaine.

N° 12/12 : annulation d'un marché avec l'entreprise BERNARD et FILS, lot 2 pour la réhabilitation de l'école Anatole France, d'un montant de 2 619.24 €.

N° 12/13 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 110, 16 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N° 12/14 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 111, 18 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N° 12/15 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 112, 22 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N° 12/16 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 113, 24 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N° 12/17 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 114, rue André Césaire, le Val d'Or.

N° 12/18 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 115, 35 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/19 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 116, 33 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/20 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 117, 29 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/21 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 118, 27 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/22 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 119, 25 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/23 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 120, 23 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/24 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AR 121, 14 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/25 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 123, 26 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/26 : non préemption sur la propriété de l'Immobilier de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 125, 16 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/27 : signature avec la société ISP PROCOM, d'un contrat d'abonnement au service de maintenance de l'autocommutateur installé en mairie, pour un montant annuel de 3 662.15 € TTC, renouvelable par période d'un an.

N° 12/28 : signature avec la société ISP PROCOM, d'un contrat d'abonnement au service de maintenance de l'autocommutateur installé au CTM, pour un montant annuel de 438.93 € TTC, renouvelable par période d'un an.

N° 12/29 : signature avec la société MEGAO INFORMATIQUE, d'un contrat d'abonnement de 3 ans, au service de maintenance du serveur installé en mairie, pour un montant de 2 296,32 € TTC/an pour la virtualisation et de 990 € pour la sauvegarde.

N° 12/30 : signature avec l'entreprise TEDESCHI, d'un avenant au marché intitulé "Construction du restaurant scolaire F. Léger", lot 7, pour un montant de – 8 512.65 € HT.

N° 12/31 : accord pour un virement d'EUROMASTER France d'un montant de 5 140.92 € pour le sinistre du 13 octobre 2011, relatif aux dommages causés sur la balayeuse, après changement de pneus.

N° 12/32 : encaissement d'un chèque de 1 350 € de l'association *Femmes Solidaires*, en remboursement d'un trop perçu sur subvention.

N° 12/33 : non préemption sur la propriété de Monsieur Christian MALEY, cadastrée section AT 293 et AT 295, 3 impasse du Vivarais.

N° 12/34 : non préemption sur la propriété de l'Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 124, 18 - 24 rue Aimé Césaire, le Val d'Or.

N° 12/35 : non préemption sur la propriété de Monsieur Bernard FAYAUD, cadastrée section AW 73, 30 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 12/36 : non préemption sur la propriété des Consorts CLARY, cadastrée sections AV 104 et AV 92, 10 allée les Portes du Soleil.

N° 12/37 : encaissement d'un chèque de GROUPAMA, d'un montant de 1 226,72 € en remboursement de la facture ERDF, relative à la remise en état d'un ouvrage endommagé avec la pelle mécanique par les ateliers municipaux.

N° 12/38 : signature avec la société ACIPA, d'un marché à bons de commande intitulé "Fournitures de bureau pour les services municipaux", pour un montant annuel minimum de 1 500 € TTC.